



Oron-la-Ville
Conseil communal

Rapport concernant le préavis municipal
07/2013

Achat des parcelles RF 528 et 529
"en Cramoux" à Palézieux

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de :

Pechin Emmanuel	Président / rapporteur
Dovat Céline	
Besnier Olivier	
Demiéville Daniel	
Mercanton Steve	

s'est réunie le mardi 20 février; en présence de Messieurs Philippe Modoux et Olivier Sonnay, délégués de la municipalité, Nous les remercions pour leurs réponses à nos questions et pour leurs précisions quant au sujet.

La Municipalité nous propose l'acquisition des parcelles susmentionnées.

Nous avons étudié les plans fournis dans le préavis n°07/2013 ainsi que les indications fournies par la municipalité.

La commission s'est penchée sur les sujets et fait part de ses réflexions :

- nous soulignons qu'au vu de la conjoncture, l'acquisition des parcelles RF 528 et RF 529 est un investissement judicieux ;
- nous rappelons également que la commission ad-hoc ayant statué sur le préavis 06/2013, a démontré que l'achat desdites parcelles participe à un développement économique réfléchi et pertinent de notre commune ;

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le conseil communal d'Oron-la-Ville
vu le préavis municipal du 16 janvier 2013
ayant entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle RF 528 de 2'353 m², propriété de M. Serge Dufey, de financer les frais de légalisation et de notaire pour le montant de CHF 131'500,-
2. d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle RF 529 de 15'525 m², propriété de M. Michel Schrago, de financer les frais de légalisation et de notaire pour le montant de CHF 693'500,-,
3. de lui accorder un crédit total de CHF 825'000,- à cet effet;
4. de l'autoriser à prélever ce montant sur les disponibilités de la caisse communale;
5. de l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

Oron-la-Ville, le 20 février 2013

Les membres de la commission :

Besnier Olivier

Demiéville Daniel

Dovat Céline

Mercanton Steve

Pechin Emmanuel

Vu et transmis à la
Municipalité le
26 février 2013

